



Union Départementale CGT du Lot

Bourse du travail - Place Rousseau - 46000 Cahors

☎ 0565350856 - ud46@cgt.fr

JUSTIFICATIF DE DEPLACEMENT POUR ACTIVITES SYNDICALES DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2021-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Dans le cadre d'un appel de la CGT 46 à des manifestations déclarées en préfecture
VENDREDI 29 JANVIER 2021 à 16h Capdenac Gare

Je soussigné(e),

Jérôme DELMAS,

Fonctions : **Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT 46**

certifie le caractère indispensable des déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité syndicale :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité syndicale : Rassemblement et manifestation à l'appel de l'UD CGT 46

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle : **rassemblement à Capdenac Gare**

Moyen de déplacement : **tous moyens terrestres**

Fait à : Cahors Le :
20/01/2020

Nom et cachet de l'UD CGT 46 :

UNION DÉPARTEMENTALE
CGT 46
Bourse du Travail
34, Place Rousseau -
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 08 58
Fax : 05 65 35 90 57
e-mail : salarie-cgt.lot@wanadoo.fr

Le secrétaire Général de l'UD CGT46

Jérôme Delmas